

Ndigné

Abong-Mbang, 23 novembre 2020

Diendonné
662 08 992 1
679 24 23 05

Monsieur Régis,

je viens par la présente note vous donner des éclaircissements suite aux questions que vous m'aviez posées. En ce qui concerne la petite rémunération, elle était pour une période bien déterminée de 2 mois. Après cela elle n'existe plus, par conséquent le recrutement d'un autre enseignant vacataire était chose impossible. Par conséquent nous sommes obligés d'évoluer avec le système des classes jumelées avec tout ce que cela exige comme expériences et disponibilité face aux multiples programmes.

Par ailleurs, pour le travail d'aide à la fois communautaire avec la communauté local et la scolaire

je présente juste une sorte d'hospitalité faire aux commissions qui font des descentes sur le terrains pour faire des multiples travaux je joue le rôle de courroie de transmission car je suis constamment à l'école, et disponible pour les accueillir chaque fois. A mon humble avis je ne vois pas que cela entre dans le cadre de la gestion du ~~la~~^{champ} fait communautaire.

Hlum wj

Ndigne Dendonné